

CONCLUSION

Dans le cadre du projet d'insertion d'un groupe de production de 1 600 MW à Flamanville, la mission de RTE est de permettre un accès au réseau de ce groupe dans de bonnes conditions de sûreté de fonctionnement du système électrique.



En particulier, RTE doit veiller à la protection du réseau de transport contre les risques de perte de synchronisme du site de Flamanville, de surcharges en cascade et d'écroulement de tension dans l'ouest de la France, susceptibles d'entraîner un incident généralisé de type « blackout ».

Après études, RTE propose la construction d'une ligne électrique à 400 000 volts entre le nord du Cotentin et la ligne à 400 000 volts existante entre Rennes et Laval.

Le débat public, organisé sous l'égide de la Commission Particulière, sera l'occasion pour tous les acteurs (élus, administrations, associations, riverains...) d'exprimer pleinement leur point de vue sur ce projet. RTE mettra tout en œuvre, pour ce qui le concerne, afin que ce débat soit riche d'échanges et d'enseignements.

